



Section APAJH

Je vous adresse le salut fraternel des camarades de la section de L'association APAJH des Côtes d'Armor, section que nous avons créé il y a deux ans.

Nous travailleurs sociaux spécialisés du handicap subissons de plein fouet les politiques de décentralisation.

La logique d'appel d'offres dans laquelle les ARS et le conseil départemental ont contraint les associations à but non lucratif, les ont fait rentrer dans un schéma concurrentiel aux dépend des usagers bien sur, mais surtout des salariés de notre secteur.

Notre champ médico-social est quantité négligeable par rapport à celui de la santé et les ARS ne mettront pas longtemps à nous imposer les mêmes démantèlements.

Pour nous ces politiques sont évidemment en contradiction totale avec l'idée même d'association loi 1901 à but non lucratif et avec la notion d'action sociale tous deux impulsés ne l'oublions pas, par les mouvements ouvriers.

Cela aussi mes camarades les patrons sont en train de nous le reprendre pour nous les vendre.

L'Association qui nous emploie comme beaucoup d'autres, l'ADAPEI notamment est devenue selon les termes de notre employeur, « une entreprise ».

Elle vise dorénavant à se développer de façon tentaculaire pour obtenir le monopole des « marchés du Handicap » !

Les personnes en situation de handicap sont de fait devenues une source de profit et les salariés se doivent de se soumettre à une logique comptable et financière en discordance totale avec ce qui a fondé l'action sociale.

Concrètement les conséquences pour les salariés sont désastreuses car c'est évidemment nous qui en payons les frais :

- **Toujours plus de travail,**
- **toujours plus de tâches**
- **et pour nous faire avaler la pilule toujours plus de redéploiements !**

- **mais cela pour toujours moins de valorisation,**
- **toujours moins de moyens, et donc de qualité de services**
- **toujours moins de formations qualifiantes ou pas.**
- **toujours moins de temps à accorder aux usagers.**

La loi scélérate sur la représentativité pénalise clairement notre action et nous ferme les portes des NAO, Il faut la combattre. Il s'agit donc pour la section de trouver des chemins de traverses, minés il faut le dire mes camarades, par l'organisme de co-gestion patronale mieux connue sous le nom de CFDT.

Nous sommes déterminés à ne pas laisser les employeurs du médico-social à continuer à tout faire aux dépens des salariés pour répondre aux appels d'offre et à l'attribution de ces marchés publics qui sont **évidemment attribués au moins-disant !**

Et pour cela nous mènerons toutes les Actions Syndicales possible que nous jugerons nécessaires y compris la grève et ce, au moment opportun pour faire avancer nos revendications.

Ces nouvelles orientations ont amenées de nouveaux modes de gestion. Ces modes de gestions sont nettement arbitraire, dysfonctionnant et générateur de mal-être au travail.

Il n'y a jamais eu dans la boîte autant d'arrêts de travail, cumulés par nos collègues que ces 2 dernières années.

Pour illustrer notre propos avec un peu d'optimisme je suis mandaté pour vous raconter ce qui au départ est un drame vécu par un de nos camarades visé par la direction.

Sans aucun doute, pour son parti pris syndical dans notre section, qui disons le, et nous en sommes fier, dérange les plans de notre direction générale. Bref.

C'est donc l'histoire d'un mec,

Sympa soit dit en passant, bon camarade et chose remarquable passionné par son métier d'éducateur technique en menuiserie. L'émancipation des travailleurs en situation de handicap il en a fait son métier.

Il exerce depuis 23 ans sans aucun incident à déplorer, avec toujours plus de contraintes et d'objectifs à atteindre, avec toujours plus de difficultés. Et il l'exprime.

Et ça notre patron il n'aime pas ça, **il est trop habitué à la cogestion sans doute !** Et comme notre camarade persiste, le DG se dit qu'à la première occasion **il le foutra dehors.**

L'occasion se présente il y a un mois quand notre patron découvre que notre collègue présente aux élèves une activité de gravure sur bois par électrolyse digne de : « c'est pas sorcier », une façon d'aborder des problèmes physiques sans entrer dans des explications trop complexes pour ce public.

Ni une ni deux **du bois, de l'eau, de l'électricité notre DG se frotte les mains.**

Il est convoqué à l'oral par la direction et directement sanctionné d'une mise à pied conservatoire dont il ne sait pas quand elle prendra fin. Le tout à 2 semaines des fêtes de fin d'années et surtout la perspective exprimée par la direction d'un licenciement pour faute lourde pour fêter Noël en famille.

Notre collègue s'effondre et est contraint de se soigner rendu malade par les méthodes expéditives et inhumaines de l'employeur.

La réaction du syndicat pour notre camarade a été instantanée, deux de nos camarades Karele et Claudine ont récoltés les informations sur le déroulement, ont assistés à l'entretien préalable et ont fait signer une pétition par tous les salariés du site.

Au bout de 2 semaines et demie sans aucune décision écrite réclamée à plusieurs reprises nous adressons un courrier à la direction générale au nom du comité de soutien (que nous

inventons pour l'occasion) et un tract ou le syndicat laisse entrevoir à l'employeur que nous mobiliserons les salariés de tous les établissements et services contre cette décision. Pendant ce temps la CFDT reste muette à nos appels et la CGT nous dit vouloir jouer l'apaisement, **l'apaisement de qui du patron ?**

Dès le lendemain (samedi) notre camarade reçoit un courrier par Chronopost qui lui dit que finalement il sera payé pour le temps de sa mise à pieds conservatoire mis à part trois jours de mise à pied comme indiqué dans le règlement intérieur.

Il est réintégré !

C'est une première victoire ! Mais la gestion odieuse de l'employeur a convaincu nombre de salariés d'aller plus loin nous appelons donc à la grève pour le lundi matin, nous rencontrons l'employeur qui ne démord pas.

Alors on y retourne le mardi, galettes saucisses sous la fenêtre de la directrice du site, nous découvrons les fonctions enregistrement et répétition du porte voie, la direction également.

Là on veut nous intimider, on n'aurait pas le droit de faire la grève et nos revendications ne seraient pas claires ! Mais nous tenons, nous sommes en règle !! **L'UD vient en renfort !**

Cela dit c'est le statut quo ! malgré des articles de presse à charge pour l'employeur.

Nous décidons alors en AG de rédiger des revendications très détaillées pour le bon plaisir du DRH, **augmentation de salaire et jour de grève payés en tête**, que nous adressons par courrier à l'employeur.

Puis il s'agit d'arroser, de harceler les instances, tout le dossier envoyé à l'inspection du travail, l'ARS, les médias....

Notre objectif premier reste : plus aucune sanction !

Pendant ce temps la CFDT est toujours muette et la CGT joue l'apaisement.

A ce jour nous restons mobilisés dans l'attente d'une rencontre avec l'employeur et notre collègue semble se diriger si nécessaire vers une action juridique que nous soutiendrons.

Nous remercions tous les syndicats FO qui nous ont apportés leur soutien.

Pour finir une chose est claire, le soutien fraternel, moral, logistique et technique sans faille de la secrétaire du SDAS et de l'UD ont permis au syndicat de l'APAJH22 de mener cette action et de mettre à mal la toute puissance dans laquelle s'était installé confortablement l'employeur.

Mais elle a aussi permis de faire entendre les revendications des salariés sans passer par la loi scélérate de 2008 et les syndicats Co-gestionnaires.

Pour un syndicalisme qui au-delà de la préserver, brise la légalité actuelle pour donner naissance à un droit nouveau.

Antoine GOUGEON

INTERVENTION LORS du CONGRES de l'UD FO 22 du 9/9/2016